Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260320-20268023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	12
• votants	12
• absents	2
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 10 mars 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 27 février 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
FACTURE BACS ISOTHERME CANTINE

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, CHENU Mickaël, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints; BERTHELOT Christian, BOURDAIS Sébastien, BEREZAY Florence, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, DURAND Delphine, POIRIER Guillaume, RAULT Mickaël
Absents excusés : GUILLAUME-FAVREL Merwan, HERVE Agnès

Secrétaire de séance :

Mme DIBONET Typhaine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a dû investir dans des bacs isothermes pour le transport des denrées alimentaires entre la cuisine centrale de Val d'Arguenon et la cantine de Saint-Pôtan.

Monsieur le Maire propose de régler la facture d'Henri Julien d'un montant de 492 € HT soit 590.40 € TTC en investissement.

Accord unanime de l'assemblée délibérante.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

la secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260320-20268023-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 16 mars 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 14 mars 2026

Le Maire

